

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 208

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi faudrait-il ici supprimer "les conditions d'évaluation de la situation de ces mineurs" ?